



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

PREFECTURE DE POLICE

N° Spécial

15 Octobre 2019

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial Préfecture de Police du 15 Octobre 2019

SOMMAIRE

Arrêté	Date	PREFECTURE DE POLICE	Page
N° 2019-00823	15.10.2019	Arrêté modifiant l'arrêté n° 2019-00822 du 11 octobre 2019.	3

PREFECTURE DE POLICE
CABINET DU PRÉFET

Arrêté n° 2019-00823
modifiant l'arrêté n° 2019-00822 du 11 octobre 2019

Le préfet de police,

Vu l'arrêté n° 2019-00822 du 11 octobre 2019 autorisant les agents agréés du service interne de sécurité de la RATP à procéder à des palpations de sécurité dans certaines stations du réseau, ainsi que dans les véhicules de transport les desservant, du 15 octobre au 13 novembre 2019 ;

Vu la saisine en date du 15 octobre 2019 de la direction de la sûreté de la Régie autonome des transports parisiens ;

Vu l'urgence,

Arrête :

Art. 1^{er} - A l'article 1^{er} de l'arrêté du 11 octobre 2019 susvisé, après les mots : « Ligne 6, entre les stations Charles de Gaulle Etoile et Nation, incluses », il est insérés les mots : « Ligne 7, entre les stations Crimée et La Courneuve 8 mai 1945, incluses ; ».

Art. 2 - La préfète de la Seine-et-Marne, le préfet des Hauts-de-Seine, le préfet de la Seine-Saint-Denis, le préfet du Val-de-Marne, le préfet directeur du cabinet, la directrice de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne et la présidente-directrice générale de la Régie autonome des transports parisiens sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de police et des préfectures de la Seine-et-Marne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le 15 octobre 2019

Pour le Préfet de Police,
Le Chef du Cabinet

Carl ACCETTONE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>